

REGLEMENT TRAIL DU BESSAT

HORAIRE: 9h00 pour les parcours 22 km, 11 km

9h05 pour les parcours 1 km et 2.5 km

DEPART + ARRIVEE: Parking de la Mairie au cœur du village

INSCRIPTIONS : Sur www.terrederunners.com jusqu'au 09/09 12h pour les courses 22km, 11km

Sur www.bessatskiclub.fr jusqu'au 09/09 à 12h pour les courses 1 et 2.5 km

Retrait des dossards à la mairie de 7h 30 à 8h 30

Pas d'inscription le dimanche matin

DROIT D'ENGAGEMENT : 18€ pour le 22 km

12€ pour le 11 km

Gratuit pour les 1 et 2.5 km

DISTANCES ET CATEGORIES : **Attention, changement de catégorie à compter du 1^{er} septembre 2023**

22 km - 750m de D+ : Espoirs, Séniors, Masters. Nés 2004 et avant

11 km – 150m de D+ : Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors, Masters. Nés 2008 et avant

2.5 km non chronométré Minimes Nés 2009 à 2010, Benjamins Nés 2011 à 2012

1 km non chronométré 2013 à 2017

DOCUMENTS A JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

Pour les parcours 22km et 11km

Pour les licenciés FFA : la licence Athlé Compétition, Athlé entreprise, Athlé running ou le Pass' j'aime courir complété par le médecin. ATTENTION pour les licenciés 2022/2023, penser à renouveler votre licence qui arrive à échéance le 31 août 2023.

Pour les licenciés FCD, FFSA, FFH, FSPN, ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP : la licence doit faire apparaître de façon précise la mention Athlétisme ou course à Pied en compétition.

Pour les non licenciés, un certificat médical mentionnant **l'absence de contre indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme ou de la course à pied** datant de moins d'un an.

Pour les mineurs : attestation de l'autorité parentale, et renseigner le **questionnaire de santé relatif à l'état de santé du sportif mineur**. Pour pouvoir participer, chacune des rubriques doit donner lieu à une réponse négative. (Questionnaire accessible à l'annexe II-23 du code du sport)

Pour les parcours 2.5 km et 1km

Attestation de l'autorité parentale et renseigner le **questionnaire de santé relatif à l'état de santé du sportif mineur**. Pour pouvoir participer, chacune des rubriques doit donner lieu à une réponse négative. (Questionnaire accessible à l'annexe II-23 du code du sport)

RAVITAILLEMENT : - Pour le 22 km ravitaillements sur le parcours et à l'arrivée
- Pour le 11 km ravitaillements sur le parcours et à l'arrivée

Attention : Pas de gobelet fourni sur les ravitaillements sur le parcours, se munir de son propre gobelet.

DEROULEMENT DE L'EPREUVE :

CLASSEMENT et RECOMPENSES :

Coupes et lots suivant les classements

11 km : 3 premiers hommes et femmes au scratch + les 3 premiers Cadets hommes et femmes

22 km : 3 premiers hommes et femmes au scratch + le premier homme et femme de chaque catégorie (sans cumul): Espoirs, Séniors, Master (M0+M1, M2 +M3, M4+M5, M6+M7, M8+M9+M10 et plus)

-

RESPONSABILITE CIVILE :

Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la MAIF N° 1791021 P.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT :

Les parcours sont entièrement balisés Chaux blanche au sol et Rubalise dans les arbres.

Il est expressément demandé de ne jeter aucun emballage sur la totalité du parcours.

DROIT A L'IMAGE :

De par leur participation les concurrents autorisent les organisateurs, les médias et partenaires à exploiter les images sur lesquelles ils pourraient apparaître.

Par mesure de sécurité les coureurs qui ne seront pas arrivés à 12 h 00 au Km 18 seront pris en charge par l'organisation.

Les organisateurs seuls se réservent le droit d'interpréter le règlement ou de faire connaître, avant le départ, toute modification ou adjonction.